



Zone de Police
Ans/Saint-Nicolas
5284

Conseil de Police du 30 novembre 2018 – Procès-verbal

Présents : M. T. Cialone, **1^{er} Echevin de la commune d'Ans - Président ;**

MM. R. Grosch, F. Agirbas, N. Dubois, J-M. Wilmotte, C. Vranken, A. Mathy, C. Kersteens, F. Zito, J. Peters, A. Vancraywinkel, Mme A-M. Libon, **Membres du Conseil de Police ;**

M. P. Giroulle, **Chef de Zone f.f.;** M. F-J Santos Rey, **Secrétaire de zone ;**

Excusés : M. G. Philippin, **Président du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre d'Ans,**

M. J. Heleven, **Membre du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre de Saint-Nicolas,**

MM. P. Saive, H. Huygen, S. Gagliardo et Mmes A. Fidan, E. Micoli, et T. Russillo, **Membres du Conseil de Police.**

La séance est ouverte à 18 h 00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil de Police du 25 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 25 octobre 2018 est approuvé. Mme Libon, absente à la précédente séance s'abstient.

2. Correspondance et communications

Il est donné lecture de l'arrêté du Gouverneur qui valide les délibérations du Collège de Police du 10 octobre 2018.

Voir annexe 1.

3. Installation d'un conseiller de police

Le Conseil du 25 octobre ayant acté et accepté la démission de M. Gielen, M. Marguillier prête serment en qualité de Conseiller de Police.

Voir annexe 2. (à l'unanimité).

4. Finances / Douzième provisoire janvier 2019.

Autorise le Collège de Police à disposer d'un douzième des allocations correspondantes, portées au budget ordinaire de l'exercice 2018, pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement normal des différents services de police.

Voir annexe 3. (à l'unanimité).

5. Finances / Ventes d'armes qui ne sont plus en état de fonctionnement / Désaffectation / Conditions et mode de passation.

DECIDE

Article 1 : De procéder à la vente d'armes.

Article 2 : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure, après consultation de 3 fournisseurs au moins.

Article 3 : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 7.500,00 €.

Voir annexe 4. (à l'unanimité).

6. Recrutement de deux inspecteurs principaux / Choix du mode de sélection / ratification de la décision du Collège du 21/11/2018.

DECIDE de ratifier la délibération du Collège de police du 21 novembre 2018 par laquelle il décide de procéder au recrutement de deux inspecteurs principaux dans le cadre de la phase

de mobilité 201805, décidant du mode de sélection à savoir l'interview du Chef de zone et la mise en place de tests d'aptitude éliminatoires et décidant qu'il s'agit d'emplois non spécialisés, qu'aucune priorité n'est accordée aux anciens bruxellois et qu'une réserve de recrutement sera mise en place.

Voir annexe 5 (à l'unanimité).

7. Recrutement de deux inspecteurs / Modification du nombre d'emplois vacants.

DECIDE de modifier le nombre d'emplois vacants dans le cadre de la phase de mobilité 201803 en quatre emplois à la place de deux emplois initialement prévus.

Voir annexe 6 (à l'unanimité).

HUIS CLOS

La séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire,

PAR LE CONSEIL :

Le Président,

F-J Santos Rey

G. Philippin